

**MARSANNE**

Drôme Provençale

MAIRIE DE MARSANNE

Tél. : 04.75.90.32.79

Fax : 04.75.90.32.49

Courriel : secretariat@mairie-marsanne.fr**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020
20H30 – SALLE JUSTICE DE PAIX – MAIRIE DE MARSANNE**

L'intégralité des échanges est disponible en vidéo sur le site de la commune www.mairie-marsanne.fr

Date de la convocation : 17 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le dix-septième jour du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de Marsanne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures et trente minutes en Mairie de Marsanne, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Damien LAGIER, Maire.

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, prenant en compte l'état sanitaire et conformément aux recommandations gouvernementales, M. le Maire a décidé, pour assurer la tenue de la réunion du Conseil, que celle-ci se déroulerait en respectant les gestes barrières habituels de prévention.

La séance était filmée et enregistrée, pour archive et diffusion auprès du public sur le site de la commune www.mairie-marsanne.fr.

Secrétaire de Séance : Mme Amandine BERT, benjamine de l'assemblée.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Maire donne la parole à Mme Amandine BERT, Secrétaire de séance, pour faire l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présents selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal : M. Damien LAGIER, Mme Bernadette PORTE, M. Fabrice NOCERA, Mme Muriel VIVIERS, Mme Sophie GRZELCZYK, Mme Pascaline FREYDIER, M. Raphaël COMTE, M. Yann REYNAUD, Mme. Amandine BERT, M. Philippe CHAMBOLLE, Mme Frédérique HUGON et M. Jean-Christophe HENRY.

Excusés : M. Stéphane POLNARD (Pouvoir à M. Fabrice NOCERA), Mme Yolande URLACHER (Pouvoir à Mme. Pascaline FREYDIER) et M. Pierre PETIT (Pouvoir à Mme Bernadette PORTE).

Absents : Néant.

Mme Amandine BERT, Secrétaire de séance, procède ensuite à lecture de l'ordre du jour.

M. Le Maire de Marsanne fait commencer les travaux selon l'ordre du jour précédemment lu.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la séance précédente, disponible depuis le 12 juillet 2020 sur le site internet et en façade de la Mairie de Marsanne.

M. Le Maire Damien LAGIER met alors au vote cette délibération.

Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

- **Votants : 15**

- Suffrages Exprimés : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 15

✓ **APPROBATION** de l'assemblée à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

2. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA LISTE PRÉALABLE À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M. Le Maire Damien LAGIER donne la parole à M. Fabrice NOCERA, Adjoint en charge des finances.

Ce dernier présente le rôle d'une commission communale des impôts directs, puis propose les noms suivants comme membres titulaires :

| | NOM | PRÉNOM |
|----|----------|-----------|
| 1 | DARCHES | NICOLE |
| 2 | HUGON | MICHEL |
| 3 | HUGON | JEAN |
| 4 | MERICO | JOËL |
| 5 | SUPIOT | MONIQUE |
| 6 | MULLER | NADINE |
| 7 | DEBOS | LAURENCE |
| 8 | BRUNEL | CHRISTINE |
| 9 | CANON | HERVÉ |
| 10 | VEDRENNE | ANNE |

Puis propose les noms suivants comme membres suppléants :

| | NOM | PRÉNOM |
|----|-------------|--------------|
| 1 | FARGEON | JEAN-CLAUDE |
| 2 | VAN EXTER | AXEL |
| 3 | DELAHAYE | JEAN-RAYMOND |
| 4 | ROCHE | JEANINNE |
| 5 | D'ORGEVILLE | VIRGINIE |
| 6 | ARNAUD | COLETTE |
| 7 | MORISSE | LAURENCE |
| 8 | FUMA | SYLVAIN |
| 9 | PONTVIANNE | JEAN-LOUIS |
| 10 | PORTE | CYRIELLE |

M. Fabrice NOCERA, Adjoint en charge des finances met alors au vote cette proposition de membres.

Les résultats du vote à main levée sur cette proposition sont les suivants :

- Votants : 15
- Suffrages Exprimés : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 15

✓ **Les membres proposés sont élus À L'UNANIMITÉ des votes.**

3. PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNÉE 2020

M. Le Maire Damien LAGIER donne la parole à M. Fabrice NOCERA, Adjoint en charge des Finances.

Ce dernier présente les budgets via une présentation de 31 diapositives disponibles sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

http://www.mairie-marsanne.fr/images/CR_CONSEIL_MUNICIPAL/PRESENTATIONS/20200723-CM_MARSANNE_POINT4.pdf

Les Conseillers Municipaux ont pu échanger pendant toute la présentation, et ont obtenu les réponses et précisions demandées.

M. Fabrice NOCERA, Adjoint en charge des finances met au vote la délibération sur le budget primitif M14.

Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

- **Votants : 15**
- **Suffrages Exprimés : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**
- **Pour : 15**

✓ **APPROBATION** de l'assemblée à l'unanimité du budget primitif M14 pour l'année 2020.

M. Fabrice NOCERA, Adjoint en charge des finances met au vote la délibération sur le budget primitif M49.

Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

- **Votants : 15**
- **Suffrages Exprimés : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**
- **Pour : 15**

✓ **APPROBATION** de l'assemblée à l'unanimité du budget primitif M49 pour l'année 2020.

M. Fabrice NOCERA, Adjoint en charge des finances met au vote la délibération sur le budget primitif M4.

Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

- **Votants : 15**
- **Suffrages Exprimés : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**
- **Pour : 15**

✓ **APPROBATION** de l'assemblée à l'unanimité du budget primitif M4 pour l'année 2020.

4. POINT SUR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION DU 16 JUILLET 2020

M. Le Maire Damien LAGIER fait un point rapide sur le premier Conseil Communautaire de Montélimar-Agglomération et la mise en place de l'exécutif, et fait remarquer l'absence de Vice-Présidence pour la Commune de Marsanne. Il précise se mettre à la disposition de l'Agglomération, notamment sur la partie Tourisme qui est désormais rattachée à la Vice-Présidence « Économie ».

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

M. Le Maire Damien LAGIER précise qu'il limitera les festivités du 15-août à la tenue de la brocante « masquée », en raison de l'impossibilité pour la commune et le Comité des Fêtes de tenir les contraintes techniques et humaines imposées par la Préfecture de la Drôme, en raison de la crise sanitaire actuelle.

Mme Frédérique HUGON demande la possibilité d'étudier la réfection de la Mairie de Marsanne. M. Le Maire Damien LAGIER demande des précisions sur cette proposition et est d'accord pour l'envisager sur le mandat. Des travaux d'urgence pourront être envisagé (notamment sur le balcon) prochainement.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu au mois de septembre 2020 (pas de Conseil Municipal au mois d'août 2020).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h19 par M. Le Maire de Marsanne Damien LAGIER.

Fait à Marsanne, le 26 juillet 2020

Le Maire de Marsanne,
M. Damien LAGIER



La Secrétaire de Séance,
Mme. Amandine BERT

